

MINISTERE DE LA SANTE
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

CABINET

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

ARRETE N°2022-⁰⁸¹/MSHP/CAB
portant autorisation de fermeture d'un
centre médical

LE MINISTRE DE LA SANTE ET
DE L'HYGIENE PUBLIQUE



- Vu la Constitution ; ✓
Vu la Charte de la Transition du 1^{er} Mars 2022 ; ✓
Vu le décret n°2022-041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
Vu le décret n°2022-053/PRES/PM du 05 mars 2022 portant composition du Gouvernement ; ✓
Vu le décret n°2022-0026/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ; ✓
Vu la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la Santé publique ; ✓
Vu la loi n°034/98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
Vu le décret n°2005-398/PRES/PM/MS du 19 juillet 2005 portant conditions d'exercice privé des professions de santé ; ✓
Vu le dossier de demande de l'intéressée ;
Sur avis de la Commission d'examen des demandes d'autorisation de création, d'ouverture, d'extension, de transformation, de cession, de transfert et de fermeture des établissements sanitaires en sa session du 30 juillet 2021 ✓

ARRETE

Article 1: L'Organisation pour le Secours Humanitaire (OSEH), est autorisée à **fermer** son centre médical « **CHIFA** » ouvert par arrêté N°2017-803/MS/CAB du 30/10/2017 au secteur 08 dans l'Arrondissement 02 de la Commune de Ouagadougou, province du Kadiogo.

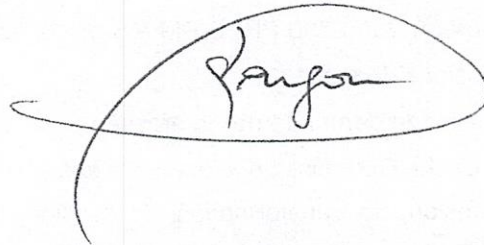
Article 2: Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature. ✓

Article 3: L'Inspecteur général des services de santé, le Secrétaire général du Ministère de la Santé et de l'hygiène publique, le Gouverneur de la région du Centre, le Maire de la commune de Ouagadougou sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. ✓

Ampliations:

- 1- Original
- 1- Présidence du Faso
- 1- Primature
- 1-Tous Ministères
- 1- SGG.CM
- 1- ITSS
- 1- SG/ M. Sté
- 1-Toutes Directions Centrales M. Sté
- 1- Impôts
- 1- Chambre de commerce
- 1- Gouvernorat/Centre
- 1- DRS/Centre
- 2- Commune de Ouagadougou
- 2- Intéressée
- 1- J.O
- 1- Archives / chrono

Ouagadougou, le 20 AVR 2022



Dr Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU
Chevalier de l'Ordre National